Travailler à plusieurs sur une exploitation agricole

Objectifs
Permettre aux stagiaires de : - Connaître les différents statuts juridiques pour travailler en collectif pour pouvoir choisir la forme adéquate pour leur projet ; - Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs et adopter un fonctionnement viable au sein de l'exploitation ; - Savoir les différents points de vigilance à anticiper avant la création du collectif : gestion du travail, du capital, des décisions.

Pré-requis
Aucun

Contenu
Journée 1
Connaître les différents statuts juridiques existants pour les collectifs agricoles :
Présentation des sociétés agricoles, de l'entraide agricole, et des structures d'acquisition collective du foncier et leurs conséquences au sein du collectif
Identifier ses besoins et celui du collectif pour choisir le statut qui correspond, se questionner sur « qu'est-on prêt à mutualiser » ?

Journée 2
Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien (règlement intérieur, cahier de réunion, etc.)
Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs
Connaître les points de vigilance principaux à anticiper avant la création formelle du collectif et notamment concernant le partage des moyens de production.
Savoir identifier les points forts et faibles de sa future association

A l'issue de la formation, chaque collectif sera en mesure d'établir un plan d'action pour définir les points à travailler et comment les travailler.
Une grille d'auto-évaluation des acquis sera remise à l'issue de la formation.
En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :
Apports théoriques : documents et supports écrits / Présentation orale, échanges et partage d'expérience de groupe
Salle équipée du matériel de formation (tables, chaises, vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard...).

Le contenu de la formation sera adaptée au profil des participants, de types d'association, de projets.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Modalité d'enseignement
présentiel

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Haute-Garonne

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 18/11/2022

Tarifs
Coût de la formation : 448€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible), et Pôle Emploi. Non éligible, nous contacter.

Plus de renseignements
Camille Leuret, responsable de stage
adear31@fadear.org
ADEAR 31
21 rue de la République
31270 Frouzins
06 42 29 82 06
Formation portée par l'ADEAR LR, N°OF : 91 30 02 803 30

Taux de satisfaction : 96.9%

Les midis : repas tiré du sac / Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

29 nov 2022 09:30 - 17:30 (7hrs)	Communauté de Communes Volvestre 34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne	Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole
30 nov 2022 09:30 - 17:30 (7hrs)	Communauté de Communes Volvestre 34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne	Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole

Partenaire(s)

LES ADEAR POUR S'INSTALLER PAYSAN

Financeur(s)

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée / pôle emploi / vivea

Bulletin d'inscription

Nom Prénom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse _
Courriel _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ / Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Merci d'envoyer ce bulletin, et votre chèque (si nécessaire)